



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 9 avril 2024

Délibération n° 2024-053

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile – VENANT Frédéric.

Absents excusés : DIERS de LABARRE Nathalie (pouvoir DIERS Thierry) - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey (pouvoir BESSIERE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Convention d'occupation du domaine public

Convention d'utilisation de l'Aire de l'Yeuse, du Stade de football et son local annexe au profit du C.A.S.A

Madame le Maire informe l'assemblée que le Comité d'Animation de Saint-Augustin sollicite l'autorisation d'occuper l'Aire de l'yeuse, le stade de football et son local annexe afin d'organiser une brocante le 28 juillet 2024.

Elle propose un projet de convention établi en ce sens et joint à la présente.

Le conseil municipal décide par 11 voix POUR :

- D'émettre un avis favorable et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Publication dématérialisée du **18 AVR. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240409-2024_053DE

Reçu le **18 AVR. 2024**